

MÉMOIRE À LA COMMISSION D'ÉTUDE  
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
(Commission Jean)

Association canadienne d'éducation des adultes  
a/s Gilles Labarre, secrétaire-trésorier  
3333, chemin, Queen Mary, 6<sup>e</sup> étage  
Montréal, (Québec)

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	p. 1
CHAPITRE I: LA DEMOCRATISATION .....	p. 3
CHAPITRE II: LA CONCERTATION ET LA COORDI- NATION .....	p. 6
CHAPITRE III: LE FINANCEMENT .....	p. 8
CONCLUSION .....	p. 11
ANNEXE .....	p. 13

## INTRODUCTION

### CE QU'EST L'ACDEAULF

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française est un organisme à but non lucratif incorporé en vertu de lettres patentes émises par le Gouvernement du Canada, le 9 septembre 1971. Les universités canadiennes de langue française forment l'Association et y nomment les membres participants. Les universités sont les suivantes:

- . Université Laval
- . Université de Montréal
- . Université de Sherbrooke
- . Université du Québec à Chicoutimi
- . Université du Québec à Rimouski
- . Télé-Université - Québec
- . Université Saint-Paul
- . Université de Moncton
- . Université d'Ottawa
- . École polytechnique - Université de Montréal
- . École des hautes études commerciales - Université de Montréal
- . Collège universitaire de Saint-Boniface
- . Université Laurentienne-Sudbury
- . Centre d'études universitaires dans l'ouest québécois - Hull
- . Université du Québec à Trois-Rivières
- . Université du Québec à Montréal
- . Université Sainte-Anne, Nouvelle-Écosse
- . Institut national de la recherche scientifique

Ainsi constituée, l'ACDEAULF est un forum auquel participent les principaux spécialistes en éducation des adultes du milieu universitaire. Cette réunion d'experts permet d'envisager les enjeux, les tenants et les aboutissants de l'éducation des adultes en milieu universitaire. On trouvera en annexe (Annexe II) un dépliant présentant plus complètement l'Association.

## LES PRISES DE POSITION ANTÉRIEURES DE L'ACDEAULF

En plus des positions prises dans le mémoire que l'ACDEAULF soumettait à la Commission d'étude sur les Universités, l'Association a eu à quelques reprises l'occasion de s'exprimer publiquement sur l'éducation des adultes en milieu universitaire. En 1967, un colloque était organisé et avait pour thème: "La promotion des adultes: défi nouveau pour l'université". De même, un colloque tenu en mai 1974 dont le thème était: "L'université dans une société éducative", a donné lieu à une publication intitulée: "L'éducation permanente et l'université québécoise: à la recherche de stratégie". Enfin, en 1976, l'ACDEAULF tenait un colloque qui avait pour thème: "L'avenir de l'éducation des adultes dans les universités canadiennes de langue française".

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française a été au coeur des progrès enregistrés dans les universités en éducation des adultes. Elle a de plus contribué à l'avancement de la réflexion et de l'expérimentation en éducation des adultes. Il n'est pas inutile de signaler à cet égard les actes du colloque de l'ACDEAULF portant sur le financement de l'enseignement supérieur et de l'éducation permanente tenu à Sherbrooke les 27 et 28 septembre 1977.

## LE SENS DE LA PRÉSENTE INTERVENTION

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française apporte sa contribution aux recherches de la Commission en voulant d'abord respecter son propre mandat. En effet, notre objectif n'est pas de parler de l'éducation des adultes selon toutes ses dimensions; nous restreindrons notre propos à l'éducation des adultes en milieu universitaire. Dans cette perspective, il y a lieu en retenant la définition de l'éducation que présente l'UNESCO, de souligner l'aspect réponse aux besoins de l'adulte et au droit qu'il a à l'éducation. Il ne s'agira donc pas pour nous de souligner seulement le rôle ou la fonction de l'institution qui dispense l'enseignement et la formation. Nous voulons tenir compte des besoins et du droit de l'adulte à l'éducation.

Nous voulons aussi signaler que l'un des rôles importants que doit jouer l'institution auprès des adultes est de favoriser d'une part, une prise de conscience de la réalité dans un contexte social et culturel en période de changements multiples et accélérés, et, d'autre part, de contribuer à l'adaptation intelligente et critique de l'adulte à ces changements.

Dans le présent mémoire, nous aborderons les thèmes de la démocratisation, de la concertation et de la coordination et terminerons par celui du financement.

## CHAPITRE I

### LA DÉMOCRATISATION

#### LA SIGNIFICATION DU TERME

On entend ici par démocratisation que l'éducation des adultes doit être faite en fonction des adultes et non des institutions. Cette notion inclut l'accessibilité des adultes à l'université: activités pédagogiques et services de qualité. Elle suppose une préoccupation particulière des populations non rejointes dans le cadre des pratiques actuelles.

Aussi, dans l'esprit et le prolongement des déclarations de l'O.N.U. et de l'UNESCO sur les droits de la personne et, notamment, sur l'éducation des adultes, l'ACDEAULF affirme la nécessité, en particulier pour l'université, de reconnaître le droit à tout adulte de se réaliser dans la poursuite d'un projet éducatif de son choix. Cette prise de position permet de souligner le rôle de l'étudiant à l'intérieur de toute démarche se situant dans les perspectives de l'éducation permanente: participation à l'élaboration du projet éducatif, contribution à son application et à son évaluation.

#### LES VOIES DE DÉMOCRATISATION DÉJÀ ESQUISSÉES

Avant d'esquisser les voies nouvelles de la démocratisation, il nous semble nécessaire de signaler les acquis en cette matière:

- a) adaptation des conditions d'admission permettant à des étudiants adultes d'avoir accès aux programmes universitaires et, plus largement, aux ressources universitaires;
- b) mise à la disposition des collectivités des ressources universitaires par le biais d'ententes avec des corps intermédiaires tels les syndicats et les coopératives;
- c) la création des certificats, programmes de 30 crédits, le plus souvent de premier cycle mais parfois de deuxième cycle, visant le perfectionnement personnel et professionnel et donnant droit à une reconnaissance officielle de l'Université;
- d) la diversité des champs d'études ouverts aux adultes dans des cadres qui leur sont adaptés (i.e. dans des programmes crédités et non crédités offerts spécifiquement aux adultes): administration et affaires, sciences humaines, sciences appliquées..., sciences de la santé, sciences de l'éducation...

- e) l'essor remarquable de l'andragogie au Québec, essor manifeste dans la reconnaissance de l'éducation des adultes comme champ de recherches et de formation professionnelle, et l'expérimentation dans toutes les universités québécoises de diverses formules pédagogiques-andragogiques favorisant l'autonomie des étudiants et l'intégration des apprentissages.
- f) les expériences et recherches entreprises pour favoriser la démocratisation du savoir et pour mettre les ressources universitaires au service de la promotion collective de groupes jusque là tenus à l'écart de l'université pour diverses raisons d'ordre économique ou d'ordre socio-culturel.

### LES VOIES NOUVELLES DE LA DÉMOCRATISATION

Parmi les moyens de mieux assurer la démocratisation de l'enseignement aux adultes au niveau universitaire, l'ACDEAULF signale les suivants:

. en ce qui a trait aux étudiants:

- a) la nécessité d'accorder aux projets éducatifs de l'adulte une assistance et un support adéquats en ressources tant humaines que matérielles, notamment par le biais d'un encadrement pédagogique approprié;
- b) la nécessité d'assurer l'accès de l'adulte aux services de l'université: services aux étudiants (orientation, services d'activités culturelles et sportives, service de santé...), services administratifs, régistariat;
- c) la nécessité de la reconnaissance des acquis de formation extra scolaire.

. en ce qui a trait à l'université:

- d) la nécessité de se mettre à l'écoute de l'adulte en assurant, notamment, sa participation à l'établissement et au maintien d'un service à l'adulte (individu ou groupe) désirant s'engager dans une démarche éducative;
- e) la nécessité d'encourager par tous les moyens humains et matériels les projets de recherche portant sur les besoins de formation de l'adulte, la méthodologie utilisée et les résultats obtenus;

. en ce qui a trait aux membres du corps professoral des universités:

- f) la nécessité de reconnaître à la participation à l'éducation des adultes un poids significatif tant à l'intérieur des systèmes de promotion des professeurs qu'à l'intérieur de leur définition de tâche. Cela devant valoir autant pour les activités créditées que pour les activités non créditées.

## CHAPITRE II

### LA CONCERTATION ET LA COORDINATION

#### LA SIGNIFICATION DES TERMES

La concertation suppose des lieux de rencontres. Elle ne peut prendre sa source que dans une volonté commune de promouvoir l'éducation des adultes: c'est du dynamisme de chaque institution, de sa force aussi, de sa volonté, enfin, qu'elle peut naître.

L'information nous apparaît être un préalable à la définition des notions de concertation et de coordination.

La coordination qui suppose une autorité supérieure extérieure aux établissements ne nous paraît pas opportune.

#### UNE FAÇON DE VOIR LA SITUATION ACTUELLE

Ce qui nous frappe en premier lieu, au moment de décrire à larges traits la situation de l'adulte au Québec, c'est la mobilité. Il y a la mobilité géographique (les tendances actuelles du marché du travail semblent postuler la spécialisation des tâches et, conséquemment, le déplacement du spécialiste vers les lieux d'exercice d'une spécialisation donnée), la mobilité des intérêts dits professionnels (la promotion au travail signifie souvent l'acquisition des compétences ou d'habiletés professionnelles nouvelles dans le but d'assurer la consolidation ou l'acquisition d'un statut professionnel reconnu), et, dans un moindre degré, la mobilité créée par le refus d'une situation ou d'un statut (c'est la réalité de plus en plus présente et du travail à temps partiel et du phénomène des "drop out" appliqué à l'emploi). À cette mobilité des étudiants s'ajoute l'inégale répartition des ressources sur l'ensemble du territoire québécois. Il se pose donc, pour les institutions et le gouvernement, un problème de disponibilité et financière et humaine.

Mobilité et plus ou moins grande disponibilité des ressources auraient dû amener les institutions universitaires:

#### a) à la reconnaissance mutuelle de leurs cours et programmes

Des accords bilatéraux ont été conclus entre des institutions universitaires en cette matière. Nous ne connaissons cependant pas de politique inter-universitaire québécoise en cette matière.

b) à la reconnaissance des acquis de formation de l'adulte

Des politiques locales ont été élaborées en cette matière, particulièrement en regard de la formation sanctionnée par un document officiel. Fort peu de choses, à notre connaissance, ont été élaborées à la grandeur du réseau universitaire en matière de reconnaissance de la formation acquise par le biais de l'expérience ou de la pratique.

c) à la mise en commun des ressources sur un même territoire

Malgré les efforts d'adaptation régionale consentis par des universités, elles se retrouvent parfois en situation de concurrence sur un même territoire. Il serait probablement plus souhaitable qu'à la suite d'une concertation plusieurs institutions universitaires s'unissent pour dispenser dans l'ensemble d'un territoire tel programme ou tel certificat.

LES VOIES NOUVELLES DE LA CONCERTATION

L'ACDEAULF souhaite que dans un premier temps la publicité gouvernementale et ministérielle à l'égard de l'éducation des adultes soit unifiée. Par cela, nous voulons dire que les diverses initiatives gouvernementales à l'égard des adultes, quelles soient, par exemple, celles des C.O.F.I. ou celles des programmes de formation professionnelle du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre ou du programme particulier du ministère de l'Éducation à l'égard des organismes volontaires d'éducation populaire soient présentés en un tout cohérent.

L'ACDEAULF souhaite qu'un système d'information couvrant les services généraux des universités, les services ministériels, les cours hors-campus, les programmations ou sessions offertes aux adultes par les institutions scolaires, soit rapidement mis en place et rendu disponible à l'ensemble de la population.

L'ACDEAULF souhaite que les institutions universitaires puissent se concerter en vue de rendre plus cohérentes les pratiques de diplomation impliquant plus d'une institution universitaire.

L'ACDEAULF souhaite que la concertation inter-universitaire permette de mettre sur pied un système universel de reconnaissance des acquis. Pour cela, il pourrait s'agir de mettre à contribution l'une ou l'autre des institutions universitaires québécoises qui a déjà fait des études en ce sens.

Nous ne croyons pas que ces différentes suggestions soient pure fiction. En effet, dès 1976, l'ACDEAULF, pour sa part, a publié un premier compendium des différentes initiatives des universités à l'égard de l'éducation des adultes. Si le document, encore aujourd'hui disponible, était repris, il pourrait servir d'amorce à une publication plus complète et entièrement remise à jour.

### CHAPITRE III

#### LE FINANCEMENT

=====

##### L'EXTENSION DU TERME

On a souvent abordé le financement de l'éducation des adultes à partir des seules dynamiques institutionnelles. Nous croyons qu'il pourrait être générateur de solutions d'aborder cette réalité aussi à partir de l'adulte lui-même. Ainsi, au-delà de l'aide aux institutions, devrions-nous essayer de nous pencher sur l'aide aux adultes eux-mêmes.

##### UNE FAÇON DE VOIR LA SITUATION ACTUELLE

Nous avons déjà eu l'occasion d'affirmer dans ce mémoire le droit de l'adulte à l'éducation y compris le perfectionnement. Nous croyons que ce droit devrait être assuré par des moyens concrets s'adressant directement à l'adulte. Nous ne pouvons toutefois, au moment d'aborder la question du financement de l'éducation des adultes, négliger les besoins institutionnels particuliers. Ces besoins tiennent autant à la spécificité de l'éducation des adultes qu'aux services particuliers qui doivent être mis en place à l'intention d'une clientèle, somme toute assez nouvelle pour l'institution universitaire.

Est-il besoin de rappeler la difficulté que peuvent avoir les adultes, déjà par ailleurs porteurs de responsabilités dans la société, à chercher un perfectionnement universitaire? Il est de notoriété publique que l'adulte n'a souvent d'autre choix que de se chercher un perfectionnement à temps partiel. Tout en continuant d'assumer ses responsabilités de père ou de mère de famille et de citoyen, l'adulte doit y ajouter le fardeau de démarches particulières en vue de se perfectionner. Bien plus, les ressources monétaires lui sont moins disponibles qu'elles ne peuvent l'être aux étudiants plus jeunes: au niveau universitaire, l'étudiant à temps partiel n'est généralement pas éligible à une aide gouvernementale.

Le mode de financement des universités, par le biais des subventions gouvernementales, n'est pas toujours de nature à favoriser l'éducation des adultes. Destinées à assurer à une institution ce qu'il lui faut pour vivre et se développer, les subventions sont, à partir d'un certain seuil, accordées avec un taux régressif. Cette pratique a souvent pour effet d'inciter les institutions universitaires à ne considérer l'adulte que comme l'occasion d'une subvention en surplus. Cette subvention étant d'un taux inférieur, nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une mesure incitative.

Le gouvernement du Québec ne subventionne que les activités dites créditées. Les activités créditées ne sont certainement pas la seule voie de perfectionnement des adultes. Il existe, à travers le réseau universitaire, un certain nombre d'activités, de type universitaire, qui sont non créditées et qui sont d'une contribution significative au perfectionnement même professionnel d'un adulte.

Les subventions aux universités étant accordées de façon globale, il est parfois difficile de retrouver dans quelle mesure les institutions ont pu utiliser les crédits accordés pour favoriser ou développer l'éducation des adultes.

### LES VOIES NOUVELLES DU FINANCEMENT

Afin de faciliter aux adultes la fréquentation des institutions universitaires, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française souhaite qu'une étude plus approfondie puisse être entreprise sur les points suivants:

- a) Le congé éducation: celui-ci peut prendre diverses formes; il peut être à plein temps ou à temps partiel. Il demeure cependant que, dans sa vie de travail, l'adulte doit pouvoir bénéficier d'une forme de congé-éducation qui puisse à la fois favoriser son désir de perfectionner et la nécessité dans laquelle il est de continuer de vivre sa vie de citoyen.
- b) Une politique d'attribution de bourse pour étudiants à temps partiel. Nous souhaitons que cette politique soit particulièrement étudiée à l'égard des femmes au foyer ou des femmes qui veulent retourner sur le marché du travail.
- c) Un régime de prêt-bourse adapté aux besoins des adultes. Il n'est pas certain que la simple révision du régime actuel fasse une place légitime aux adultes dont les responsabilités de citoyen entraînent souvent des obligations particulières.
- d) De la même façon que les différents gouvernements ont encouragé la mise sur pied de régimes d'épargne-retraite et d'épargne-logement, nous croyons que le gouvernement devrait se pencher sur la possibilité d'établir un régime d'épargne-éducation. Ce régime, outre qu'il assurerait le sérieux de la démarche de l'adulte voulant aller aux études, pourrait être une mesure incitative concrète des gouvernements l'encourageant à le faire.

e) Le gouvernement français a mis sur pied un fonds d'éducation continue. Nous ne sommes pas assurés que ce modèle soit le seul ni même qu'il soit le meilleur. Nous croyons cependant que l'État devrait susciter la participation de l'employeur à un fonds d'éducation continue. Cette participation pourrait être jumelée, croyons-nous, à une politique de congé-éducation disponible sous diverses formes.

À l'égard du financement de l'éducation des adultes dans les institutions, l'ACDEAULF suggère:

- a) que les universités soient appelées à rendre compte des sommes qu'elles affectent à l'éducation des adultes. Nous ne souhaitons pas attenter à l'autonomie des universités; nous voulons cependant que chaque université puisse, par ce biais, signifier au gouvernement l'effort budgétaire qu'elle peut faire pour l'encouragement de l'éducation des adultes.
- b) que les sommes que le gouvernement pourrait vouloir consacrer de façon exclusive à l'éducation des adultes soient comptabilisées comme telles. Ainsi, l'utilisation de tels fonds serait rendue plus évidente.
- c) que soit étudiée plus à fond la question des cours ou activités non-crédités: programmes ou sessions de perfectionnement personnel, enseignement culturel, promotion collective, recherche... Nous croyons que bon nombre d'initiatives pourraient, pour peu qu'on y affecte des fonds, ou voir le jour ou être consolidées.

CONCLUSION

Parmi toutes les réflexions et tous les souhaits que l'ACDEAULF peut soumettre à la Commission pour favoriser la réalisation des recommandations précédentes, il en est un qui nous est plus cher. Nous souhaitons que soit reconnu le principe d'un lieu et d'un personnel disponible aux adultes en vue de les assister et de les accueillir. Ce que nous pourrions appeler un service régional d'assistance et d'accueil aurait pour fonction:

- a) de fournir toute l'information disponible à l'adulte sur tous les programmes et toutes les initiatives existantes en éducation des adultes;
- b) de permettre à l'adulte de mieux faire une analyse de ses propres besoins afin de mieux formuler la demande de service qu'il pourrait faire aux différentes institutions.
- c) ce service régional ne serait pas limité au niveau universitaire et déborderait les institutions proprement scolaires.
- d) il participerait ainsi à l'évaluation du rôle, pour ce qui nous regarde, de l'université. Il serait un intervenant majeur puisqu'il permettrait la révision du rôle de l'université dans la société en assurant le feed-back ou le retour de l'information par les usagers adultes.

Ce service régional d'assistance et d'accueil serait extra-institutionnel, en ce sens qu'il ne serait rattaché ni à la structure des commissions scolaires ni à celle des CEGEP ni à celle des universités. Il serait le fait de spécialistes en éducation des adultes et assumerait les fonctions d'information, d'orientation, d'évaluation.

ANNEXE

LES VOIES NOUVELLES DE LA DÉMOCRATISATION

Parmi les moyens de mieux assurer la démocratisation de l'enseignement aux adultes au niveau universitaire, l'ACDEAULF signale les suivants:

- . en ce qui a trait aux étudiants:
  - a) la nécessité d'accorder aux projets éducatifs de l'adulte une assistance et un support adéquats en ressources tant humaines que matérielles, notamment par le biais d'un encadrement pédagogique approprié;
  - b) la nécessité d'assurer l'accès de l'adulte aux services de l'université: services aux étudiants (orientation, services d'activités culturelles et sportives, service de santé...), services administratifs, régistariat;
  - c) la nécessité de la reconnaissance des acquis de formation extra-scolaire.
  
- . en ce qui a trait à l'université:
  - d) la nécessité de se mettre à l'écoute de l'adulte en assurant, notamment, sa participation à l'établissement et au maintien d'un service à l'adulte (individu ou groupe) désirant s'engager dans une démarche éducative;
  - e) la nécessité d'encourager par tous les moyens humains et matériels les projets de recherche portant sur les besoins de formation de l'adulte, la méthodologie utilisée et les résultats obtenus;
  
- . en ce qui a trait aux membres du corps professoral des universités:
  - f) la nécessité de reconnaître à la participation à l'éducation des adultes un poids significatif tant à l'intérieur des systèmes de promotion des professeurs qu'à l'intérieur de leur définition de tâche. Cela devant valoir autant pour les activités créditées que pour les activités non créditées.

LES VOIES NOUVELLES DE LA CONCERTATION

L'ACDEAULF souhaite que dans un premier temps la publicité gouvernementale et ministérielle à l'égard de l'éducation des adultes soit unifiée. Par cela, nous voulons dire que les diverses initiatives

gouvernementales à l'égard des adultes, qu'elles soient, par exemple, celles des C.O.F.I. ou celles des programmes de formation professionnelle du ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre ou du programme particulier du ministère de l'Éducation à l'égard des organismes volontaires d'éducation populaire soient présentés en un tout cohérent.

L'ACDEAULF souhaite qu'un système d'information couvrant les services généraux des universités, les services ministériels, les cours hors-campus, les programmations ou sessions offertes aux adultes par les institutions scolaires, soit rapidement mis en place et rendu disponible à l'ensemble de la population.

L'ACDEAULF souhaite que les institutions universitaires puissent se concerter en vue de rendre plus cohérentes les pratiques de diplomation impliquant plus d'une institution universitaire.

L'ACDEAULF souhaite que la concertation inter-universitaire permette de mettre sur pied un système universel de reconnaissance des acquis. Pour cela, il pourrait s'agir de mettre à contribution l'une ou l'autre des institutions universitaires québécoises qui a déjà fait des études en ce sens.

Nous ne croyons pas que ces différentes suggestions soient pure fiction. En effet, dès 1976, l'ACDEAULF, pour sa part, a publié un premier compendium des différentes initiatives des universités à l'égard de l'éducation des adultes. Si le document, encore aujourd'hui disponible, était repris, il pourrait servir d'amorce à une publication plus complète et entièrement remise à jour.

### LES VOIES NOUVELLES DU FINANCEMENT

Afin de faciliter aux adultes la fréquentation des institutions universitaires, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française souhaite qu'une étude plus approfondie puisse être entreprise sur les points suivants:

- a) Le congé éducation: celui-ci peut prendre diverses formes; il peut être à plein temps ou à temps partiel. Il demeure cependant que, dans sa vie de travail, l'adulte doit pouvoir bénéficier d'une forme de congé-éducation qui puisse à la fois favoriser son désir de perfectionner et la nécessité dans laquelle il est de continuer de vivre sa vie de citoyen.
- b) Une politique d'attribution de bourse pour étudiants à temps partiel. Nous souhaitons que cette politique soit particulièrement étudiée à l'égard des femmes au foyer ou des femmes qui veulent retourner sur le marché du travail.

- c) Un régime de prêt-bourse adapté aux besoins des adultes. Il n'est pas certain que la simple révision du régime actuel fasse une place légitime aux adultes dont les responsabilités de citoyen entraînent souvent des obligations particulières.
- d) De la même façon que les différents gouvernements ont encouragé la mise sur pied de régimes d'épargne-retraite et d'épargne-logement, nous croyons que le gouvernement devrait se pencher sur la possibilité d'établir un régime d'épargne-éducation. Ce régime, outre qu'il assurerait le sérieux de la démarche de l'adulte voulant aller aux études, pourrait être une mesure incitative concrète des gouvernements l'encourageant à le faire.
- e) Le gouvernement français a mis sur pied un fonds d'éducation continue. Nous ne sommes pas assurés que ce modèle soit le seul ni même qu'il soit le meilleur. Nous croyons cependant que l'État devrait susciter la participation de l'employeur à un fonds d'éducation continue. Cette participation pourrait être jumelée, croyons-nous, à une politique de congé-éducation disponible sous diverses formes.

À l'égard du financement de l'éducation des adultes dans les institutions, l'ACDEAULF suggère:

- a) que les universités soient appelées à rendre compte des sommes qu'elles affectent à l'éducation des adultes. Nous ne souhaitons pas attenter à l'autonomie des universités; nous voulons cependant que chaque université puisse, par ce biais, signifier au gouvernement l'effort budgétaire qu'elle peut faire pour l'encouragement de l'éducation des adultes.
- b) que les sommes que le gouvernement pourrait vouloir consacrer de façon exclusive à l'éducation des adultes soient comptabilisées comme telles. Ainsi, l'utilisation de tels fonds serait rendue plus évidente.
- c) que soit étudiée plus à fond la question des cours ou activités non-créditées: programmes ou sessions de perfectionnement personnel, enseignement culturel, promotion collective, recherche... Nous croyons que bon nombre d'initiatives pourraient, pour peu qu'on y affecte des fonds, ou voir le jour ou être consolidées.

**ACDEAULF**

ASSOCIATION CANADIENNE  
D'ÉDUCATION DES ADULTES  
DES UNIVERSITÉS  
DE LANGUE FRANÇAISE

## OBJECTIFS

- a) Favoriser le développement de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente au sein de nos universités;
- b) Se préoccuper des programmes offerts aux adultes dans nos universités, afin qu'ils répondent aux besoins de la collectivité;
- c) Partager l'expérience acquise;
- d) Promouvoir la culture française;
- e) Stimuler et encourager le perfectionnement du personnel de cadre de l'éducation des adultes dans les universités de langue française ou bilingues.

(Extrait des lettres patentes)

11  
2.15  
5.6  
3.53

## HISTORIQUE

Fondée le 3 septembre 1965, et connue alors sous le nom d'*Association canadienne des dirigeants de l'éducation des adultes des universités de langue française*, l'ACDEAUF se définissait à l'origine comme "une association de relations de bonne entente pour la discussion de certains problèmes communs ou particuliers".

Elle fut ensuite incorporée à Ottawa et reçut ses lettres patentes le 7 octobre 1971. C'était l'époque où, à l'échelle du monde entier, un nouveau concept, celui d'éducation permanente, venait modifier profondément les conceptions traditionnelles de l'éducation, qu'il s'agit des jeunes ou des adultes, et les rapports de l'éducation elle-même avec l'ensemble de la société. L'ACDEAUF adopta d'emblée cette nouvelle perspective, qui faisait de l'éducation des adultes une stratégie d'implantation de l'éducation permanente comme projet social.

C'est avant tout par l'organisation de rencontres entre les divers partenaires de l'éducation (formelle ou populaire) qu'elle s'est employée à la promotion de cet objectif global, du point de vue de la contribution des universités.

Treize établissements universitaires en faisaient alors partie. Le succès de ses interventions en fit bientôt un interlocuteur considéré dans le débat sur l'éducation permanente, et il en résulta une crise de croissance.

D'une part, en effet, l'équipe limitée qui en avait assuré jusque là le fonctionnement se trouvait de plus en plus débordée par la tâche. D'autre part, les statuts de l'Association ne permettaient guère une représentation adéquate des intervenants en éducation des adultes dans les universités, alors que ce secteur y connaissait un accroissement phénoménal. Par ailleurs, le lien entre les membres et leurs établissements respectifs posait certains problèmes, car les éducateurs d'adultes ont toujours fait entendre une voix autonome, en conformité avec la spécificité de leur secteur d'intervention.

Pour ces diverses raisons, l'ACDEAULF procéda à la refonte de ses statuts, sans toutefois modifier ses lettres patentes. Les nouveaux statuts furent approuvés à Ottawa par le Secrétariat d'Etat le 15 janvier 1979 et complétés par des règlements internes. Ils se caractérisent principalement par un élargissement du recrutement et un affermissement de la structure administrative. On en a profité aussi pour modifier le nom de l'organisme, désormais plus conforme à la réalité historique et actuelle: *Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française*.

## ACTIVITÉS

- 1967: Colloque sur *La promotion des adultes: défis nouveaux pour l'université*.
- 1974: Colloque sur *L'université dans une société éducative*.
- 1976: Séminaire sur *Le proche avenir de l'éducation des adultes dans nos universités*.
- 1977: Colloque sur *Le financement de l'enseignement supérieur et l'éducation permanente*.
- 1978: Présentation d'un mémoire à la Commission d'étude sur les universités créée par le gouvernement du Québec.
- 1977-1979: Intervention auprès du Conseil des universités du Québec et collaboration avec cet organisme en vue de favoriser le développement des "services à la collectivité" (ou "promotion collective") dans les universités; pressions auprès du gouvernement du Québec, de concert avec d'autres organismes d'éducation des adultes, en vue de participer à l'élaboration de la politique générale d'éducation des adultes projetée alors par ce dernier.

Par ses comités permanents ou ad hoc, l'ACDEAULF travaille par ailleurs à la promotion des intérêts des membres et des établissements ainsi que de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation permanente: information et services mutuels, documentation, promotion collective, individualisation de l'enseignement, éducation des adultes en dehors du Québec, etc.

## MEMBRES

### 1. MEMBRES INSTITUTIONNELS

Les membres institutionnels sont nommés par les établissements canadiens d'enseignement universitaire de langue française ou bilingues agréés par l'Assemblée des membres, au prorata de la population adulte de ces établissements. Toutefois, les membres institutionnels siègent à l'ACDEAULF à titre personnel.

Cette structure à deux paliers a pour but de maintenir et d'équilibrer les deux dimensions qui ont assuré jusqu'à aujourd'hui la crédibilité et l'influence de l'Association: d'une part, le poids et l'autorité des universités, auxquelles elle offre une meilleure plate-forme pour la poursuite des mêmes objectifs, et d'autre part, la liberté d'expression d'un corps de praticiens spécialisés en éducation des adultes et en éducation permanente. Il y a là aussi une façon simple de garantir une participation proportionnelle des établissements à l'Assemblée des membres.

### 2. MEMBRES INDIVIDUELS

Par cette catégorie, l'ACDEAULF ouvre ses rangs à tout autre intervenant en éducation des adultes au sein des établissements canadiens d'enseignement universitaire de langue française ou bilingue. Leur demande doit être soumise au Conseil d'administration et agréée par lui.

### 3. MEMBRES ASSOCIÉS

Par cette catégorie, l'ACDEAULF ouvre ses rangs aux intervenants en éducation des adultes aptes à véhiculer le point de vue des organismes autres que les établissements universitaires. Leur demande doit être soumise au Conseil d'administration et agréée par lui.

#### **4. MEMBRES ÉMÉRITES**

Ce titre est réservé à une personne en raison de ses mérites ou de sa contribution à la Corporation ou à l'éducation des adultes, et conféré par le Conseil d'administration.

#### **5. L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES**

Le nombre total des membres individuels et des membres associés ne peut dépasser le nombre total des membres institutionnels.

### **STRUCTURES ADMINISTRATIVES**

Chacun des établissements participe également au Conseil d'administration par l'intermédiaire d'un membre institutionnel élu par tous les membres institutionnels de cet établissement. Cette disposition complète la participation des établissements à l'Assemblée des membres.

Le Comité exécutif est composé du président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de deux conseillers.

Le président est élu par l'Assemblée des membres. Le vice-président et les conseillers sont élus par le Conseil d'administration parmi ses membres. Le secrétaire-trésorier, nommé par le Conseil, n'est pas nécessairement membre de l'Association.

Le mandat des membres du Comité exécutif est d'un an, sauf celui du secrétaire-trésorier, qui est indéterminé. Le membre institutionnel est nommé pour un mandat renouvelable d'une durée de trois ans. Le membre individuel et le membre associé sont agréés pour un terme renouvelable d'une année.

## ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS

Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois  
Collège universitaire de Saint-Boniface  
Ecole des hautes études commerciales (Montréal)  
Ecole polytechnique (Montréal)  
Institut National de la Recherche Scientifique (Québec)  
Télé-Université (Université du Québec)  
Université de Moncton  
Université de Montréal  
Université de Sherbrooke  
Université d'Ottawa  
Université du Québec à Chicoutimi  
Université du Québec à Montréal  
Université du Québec à Rimouski  
Université du Québec à Trois-Rivières  
Université Laval (Québec)  
Université Laurentienne (Sudbury)  
Université Sainte-Anne (Church Point, N.E.)  
Université Saint-Paul (Ottawa)

## PUBLICATIONS

- La promotion des adultes: défis nouveaux pour l'université. (Actes du colloque tenu à la Villa Saint-Martin, les 2 et 3 février 1967). (Epuisé).
- L'éducation permanente et l'université québécoise: à la recherche de stratégies. (Actes du colloque sur *L'université dans une société éducative*, tenu au Mont Orford, du 14 au 16 mai 1974). P.U.M., 1975 (Coût: \$ 6.50).
- Recueil de textes choisis, en relation avec les principaux thèmes explorés au Mont Orford, du 14 au 16 mai 1975, sur *L'université dans une société éducative*. (Coût: \$ 6.50).
- L'avenir de l'éducation des adultes dans les universités canadiennes de langue française. (Actes du Séminaire tenu au Mont Orford, du 26 au 28 mai 1976, sur *Le proche avenir de l'éducation des adultes dans nos universités*). (Coût: \$ 6.50).

- Financement de l'enseignement supérieur et éducation permanente. (Actes du colloque tenu au Mont Orford, les 27 et 28 septembre 1977). (Coût: \$ 5.00).
- Ruban magnétoscopique d'une durée d'une heure: extraits les plus significatifs des interventions enregistrées au colloque tenu au Mont Orford, du 14 au 16 mai 1974, sur *L'université dans une société éducative*.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Président intérimaire: André Fortin  
 Vice-président:  
 Secrétaire-trésorier: Gilles Labarre  
 Conseiller: Laval Cloutier  
 Conseiller: Louis Dessureault

## COTISATION

Membres institutionnels: cent (100) dollars par membre jusqu'à un maximum de cinq cents (500) dollars par établissement

Membres individuels: cinquante (50) dollars

Membres associés: cent (100) dollars

## SECRETARIAT

M. Gilles Labarre  
 Secrétaire-trésorier de l'ACDEAULF  
 Faculté de l'éducation permanente  
 Université de Montréal  
 C.P. 6128  
 Montréal, H3C 3J7  
 Tél.: 343-6975